



Commune de
St-Sulpice

1

INSTALLATION DES AUTORITÉS COMMUNALES LÉGISLATURE 2026-2031

Procès-verbal – Conseil communal

Mercredi 17 juin 2026 à 18h00 – Complexe communal du Léman

2

3 Présidence : M. Jacques Chabanon

4 Secrétaire : Mme Suna Flüeli

5 Scrutateurs : Mme Ivania Meystre

6 Mme Romaine Nidegger

7 Huissière : Mme Jade Virdee

8

9

ORDRE DU JOUR

10

11 **I. Cérémonie d'assermentation à l'Eglise romane**

12 1. Sonnerie des cloches

13 2. Message de M. le Pasteur

14 3. Prière patriotique chantée par l'Assemblée

15 4. Désignation d'un(e) secrétaire provisoire et de deux scrutateurs(trices) provisoires

16 5. Assermentation des membres du Conseil communal par M. le Préfet

17 6. Assermentation des membres de la Municipalité et du Syndic par M. le Préfet

18 7. Clôture par M. le Pasteur

19

20 **II. Séance du Conseil communal à la salle du Conseil communal**

21 **Opérations sous la présidence de M. le Préfet**

22 1. Appel

23 2. Élection du (de la) Président(e) du Conseil communal (1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027)

24 3. Election du (de la) Secrétaire du Conseil communal (législature)

25 4. Lecture et adoption du procès-verbal d'installation

26 **Opérations sous la présidence du (de la) Président(e) du Conseil communal**

27 5. Élection du (de la) 1^{er(ère)} Vice-président(e) (1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027)

28 6. Élection du (de la) 2^{ème} Vice-président(e) (1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027)

29 7. Élection de deux scrutateurs(trices) (1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027)

30 8. Election de deux scrutateurs(trices)-suppléant(e)s (1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027)

31 9. Nomination de la Commission de gestion et des finances (1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027)

10. Nomination de la Commission immobilière (*législature*)
11. Nomination de la Commission de recours en matière d'impôts (*législature*)
12. Nomination de la Commission du Laviau (*législature*)
13. Désignation d'un(e) délégué(e) à la Commission d'attribution des logements de la Société Coopérative d'Habitation - Les Balcons du Léman (*1er juillet 2026 au 30 juin 2027*)
14. Désignation de cinq délégué(e)s à la Commission pour le développement durable (*législature*)
15. Désignation d'un(e) délégué(e) à l'Association intercommunale de Gestion des Eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) (*législature*)
16. Désignation de deux délégué(e)s au Conseil intercommunal de l'Association pour l'Accueil de Jour des Enfants du Sud-Ouest Lausannois (AJESOL) (*législature*)
17. Désignation de deux délégué(e)s au Conseil intercommunal de l'Association régionale pour l'action sociale dans l'Ouest lausannois (ARASOL) (*législature*)
18. Désignation d'un(e) délégué(e) au Conseil d'établissement de la Planta (*législature*)
19. Désignation de quatre délégué(e)s et d'un(e) suppléant(e) au Conseil intercommunal de l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC) (*législature*)
20. Désignation de deux délégué(e)s au Conseil intercommunal de l'Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois » (POLOuest) (*législature*)
21. Allocution du (de la) Président(e) du Conseil communal
22. Allocution de M. le Syndic

III. Apéritif dînatoire

Le présent procès-verbal couvre les opérations à partir du point II.5 de l'ordre du jour, les autres points (I à II.4) faisant l'objet d'un procès-verbal séparé, adopté séance tenante.

M. le Président remercie M. le Préfet pour son allocution d'assermentation et la confiance témoignée. Il remercie également son prédécesseur, M. David-André Knüsel, pour son engagement, sa rigueur et la parfaite tenue de son rôle de Président du Conseil communal à l'occasion de cette dernière année de législature. Il le remercie également pour ses précieux conseils dans la préparation de la présente séance.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, il indique qu'un léger ajustement doit être apporté. En effet, le point 16 mentionne la désignation de deux délégués au Conseil intercommunal de l'Association pour l'Accueil de Jour des Enfants du Sud-Ouest Lausannois (AJESOL). Or, St-Sulpice a récemment obtenu un délégué supplémentaire, la population ayant dépassé les 5'000 habitants. Il propose dès lors de modifier ce point de l'ordre du jour afin de prévoir la désignation de trois délégués au Conseil intercommunal de l'AJESOL. Il soumet cette modification au vote. À l'unanimité, le Conseil communal accepte de modifier le point 16 de l'ordre du jour afin de prévoir la désignation de trois délégués au Conseil intercommunal de l'AJESOL.

En préambule à la suite de l'ordre du jour, il informe l'assemblée que, le 20 mai 2026, s'est tenue une réunion des représentants des groupes politiques en vue de la répartition des sièges dans les commissions et des présidences du Conseil communal pour la législature 2026-2031. Les cinq partis représentés à St-Sulpice durant cette législature ont convenu de la répartition des sièges sur les cinq années de la législature. Il précise que les commissions composées de sept membres comprendront deux représentants de l'ASSE, deux représentants des SCD, un représentant des Vert-e-s, un représentant du PLR et un représentant de l'UDC.

S'agissant des commissions composées de cinq membres, il indique qu'elles comprendront un représentant de chacun des partis, à savoir un représentant de l'ASSE, un représentant des SCD, un représentant des Vert-e-s, un représentant du PLR et un représentant de l'UDC.

Par ailleurs, il précise que la composition du Bureau, composé de sept membres, suivra la même logique que celle des commissions à sept membres, soit deux représentants de l'ASSE, deux représentants des SCD, un représentant des Vert-e-s, un représentant du PLR et un représentant de l'UDC.

Il ajoute qu'il a également été convenu que la présidence du Conseil serait exercée alternativement, pour une année, par chacun des partis, dans l'ordre suivant : ASSE, SCD, Vert-e-s, PLR et UDC.

Dès lors, pour la première année de la législature 2026-2027, la 1^{ère} Vice-présidence sera attribuée aux SCD, la 2^{ème} Vice-présidence aux Vert-e-s, les deux scrutateurs seront issus du PLR et de l'UDC, et les deux scrutateurs-suppléants de l'ASSE et des SCD.

5. Élection du (de la) 1^{er(ère)} Vice-président(e) (1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027)

M. le Président indique que ce poste revient aux SCD. La candidature de M. Bernard Montavon est proposée. Aucune autre proposition n'étant formulée, il constate que les présentations sont closes. Il fait lecture de l'article 12 du Règlement du Conseil communal : « *Le président, le premier et le 2^{ème} vice-président ainsi que le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret ; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide. Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal* ». M. Bernard Montavon accepte son élection tacite en qualité de 1^{er} Vice-président. Le Président constate qu'il est élu conformément à l'article 12 du Règlement du Conseil communal. Il lui adresse ses vœux de plein succès dans l'exercice de ses fonctions.

6. Élection du (de la) 2^{ème} Vice-président(e) (1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027)

M. le Président indique que ce poste revient aux Vert-e-s. La candidature de Mme Elenor Lyonette est proposée. Aucune autre proposition n'étant formulée, il constate que les présentations sont closes. Mme Elenor Lyonette accepte son élection tacite en qualité de 2^{ème} Vice-présidente. Le Président constate qu'elle est élue conformément à l'article 12 du Règlement du Conseil communal. Il lui adresse ses vœux de plein succès dans l'exercice de ses fonctions.

7. Election de deux scrutateurs(trices) (1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027)

M. le Président indique que ce poste revient au PLR et à l'UDC. La candidature de Mme Romaine Nidegger (PLR) ainsi que celle de Mme Ivania Meystre (UDC) sont proposées. Aucune autre proposition n'étant formulée, il constate que les présentations sont closes. Mmes Romaine Nidegger et Ivania Meystre acceptent leur élection tacite en qualité de scrutatrices. Le Président constate qu'elles sont élues conformément à l'article 12 du Règlement du Conseil communal. Il leur adresse ses vœux de plein succès dans l'exercice de leurs fonctions.

1 **8. Election de deux scrutateurs(trices)-suppléant(e)s (1^{er} juillet 2026 au**
2 **30 juin 2027)**

3
4 **M. le Président** indique que ce poste revient à l'ASSE et aux SCD. La candidature de M. David-André Knüsel (ASSE)
5 ainsi que celle de M. Quentin Tonascia (SCD) sont proposées. Aucune autre proposition n'étant formulée, il
6 constate que les présentations sont closes. MM. David-André Knüsel et Quentin Tonascia acceptent leur élection
7 tacite en qualité de scrutateurs-suppléants. Le Président constate qu'ils sont élus conformément à l'article 12 du
8 Règlement du Conseil communal. Il leur adresse ses vœux de plein succès dans l'exercice de leurs fonctions.

9 **9. Nomination de la Commission de gestion et des finances (1^{er} juillet 2026 au**
10 **30 juin 2027)**

11
12 **M. le Président** indique que la Commission de gestion et des finances (COGEFI) est composée de sept membres,
13 soit deux représentants de l'ASSE, deux représentants des SCD, un représentant des Vert-e-s, un représentant
14 du PLR et un représentant de l'UDC. Pour cette première année de législature, la présidence est attribuée aux
15 Vert-e-s. Les candidatures de Mme Anne Guthmuller (ASSE), M. Laurent Chappuis (ASSE), Mme Lilly
16 Bornand (SCD), Mme Leticia de Sousa (SCD), Mme Elenor Lyonette (Vert-e-s), M. François Krafft (PLR) et
17 M. Laurent Clerc (UDC) sont proposées. Aucune autre proposition n'étant formulée, il constate que les
18 présentations sont closes. Mme Anne Guthmuller, M. Laurent Chappuis, Mme Lilly Bornand, Mme Leticia de
19 Sousa et Mme Elenor Lyonette acceptent leur nomination tacite au sein de la COGEFI. Il leur adresse ses vœux
20 de plein succès dans l'exercice de leurs fonctions. M. François Krafft étant absent et M. Laurent Clerc étant
21 excusé, ces derniers seront nommés lors de la prochaine séance du Conseil communal, le 2 septembre 2026,
22 après leur assermentation.

23 **10. Nomination de la Commission immobilière (législature)**

24
25 **M. le Président** indique que la Commission immobilière est composée de sept membres, soit deux représentants
26 de l'ASSE, deux représentants des SCD, un représentant des Vert-e-s, un représentant du PLR et un représentant
27 de l'UDC. Pour cette première année de législature, la présidence est attribuée à l'ASSE. Les candidatures de
28 Mme Nathalie Aebischer (ASSE), M. Laurent Mouvet (ASSE), Mme Ayisha Piotti (SCD), M. André Pontes (SCD),
29 M. Stéphane Lévy (Vert-e-s), M. Basile Glauser (PLR) et Mme Ivania Meystre (UDC) sont proposées. Aucune autre
30 proposition n'étant formulée, il constate que les présentations sont closes. M. Laurent Mouvet, M. André Pontes,
31 Mme Ayisha Piotti, M. Stéphane Lévy, M. Basile Glauser et Mme Ivania Meystre acceptent leur nomination tacite
32 au sein de la Commission immobilière. Il leur adresse ses vœux de plein succès dans l'exercice de leurs fonctions.
33 Mme Nathalie Aebischer étant excusée, cette dernière sera nommée lors de la prochaine séance du Conseil
34 communal, le 2 septembre 2026, après son assermentation.

35 **11. Nomination de la Commission de recours en matière d'impôts (législature)**

36
37 **M. le Président** indique que la Commission de recours en matière d'impôts est composée de cinq membres, soit
38 un représentant de chacun des partis, à savoir un représentant de l'ASSE, un représentant des SCD, un
39 représentant des Vert-e-s, un représentant du PLR et un représentant de l'UDC. Pour cette première année de
40 législature, la présidence est attribuée à l'ASSE. Les candidatures de M. David-André Knüsel (ASSE), Mme Linda
41 Richards (SCD), M. Pier Donini (Vert-e-s), Mme Virginie Lo Cascio Chappuis (PLR) et M. Marcelo Bidinost (UDC)

sont proposées. Aucune autre proposition n'étant formulée, il constate que les présentations sont closes. M. David-André Knüsel, M. Pier Donini, Mme Virginie Lo Cascio Chappuis et M. Marcelo Bidinost acceptent leur nomination tacite au sein de la Commission de recours en matière d'impôts. Il leur adresse ses vœux de plein succès dans l'exercice de leurs fonctions. Mme Linda Richards étant absente, cette dernière sera nommée lors de la prochaine séance du Conseil communal, le 2 septembre 2026, après son assermentation.

12. Nomination de la Commission du Laviau (législature)

M. le Président indique que, lors de la réunion du 20 mai 2026, les partis ont décidé de réduire la composition de la Commission du Laviau de sept à cinq membres, soit un représentant par groupe politique. Pour cette première année de législature, la présidence est attribuée aux Vert-e-s. Les candidatures de Mme Anaëlle Foucault-Dumas (ASSE), M. Alessandro Panno (SCD), M. Etienne Vermeulen (Vert-e-s), Mme Helena Froehlich (PLR) et M. Georges Szegezdi (UDC) sont proposées. Aucune autre proposition n'étant formulée, il constate que les présentations sont closes. Mme Anaëlle Foucault-Dumas, M. Alessandro Panno, M. Etienne Vermeulen, Mme Helena Froehlich et M. Georges Szegezdi acceptent leur nomination tacite au sein de la Commission du Laviau. Il leur adresse ses vœux de plein succès dans l'exercice de leurs fonctions.

13. Désignation d'un(e) délégué(e) à la Commission d'attribution des logements de la Société Coopérative d'Habitation - Les Balcons du Léman (1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027)

M. le Président indique que, selon l'accord conclu entre les partis lors de la réunion du 20 mai 2026, il a été convenu d'assurer une représentation en alternance annuelle entre les groupes politiques. Pour cette première année de législature, la présidence est attribuée à l'ASSE. La candidature de M. Vincent Lamirand est proposée. Aucune autre proposition n'étant formulée, il constate que les présentations sont closes. M. Vincent Lamirand accepte sa désignation tacite en tant que délégué à la Commission d'attribution des logements de la Société Coopérative d'Habitation – Les Balcons du Léman. Il lui adresse ses vœux de plein succès dans l'exercice de ses fonctions.

14. Désignation de cinq délégué(e)s à la Commission pour le développement durable (législature)

M. le Président indique que, selon l'accord conclu, la désignation d'un membre pour chacun des groupes politiques a été arrêtée. Les candidatures de M. François Mouvet (ASSE), M. Quentin Bizzo (SCD), Mme Isabelle Keyeux Poncin (Vert-e-s), Mme Romaine Nidegger (PLR) et Mme Ivania Meystre (UDC) sont proposées. Aucune autre proposition n'étant formulée, il constate que les présentations sont closes. M. François Mouvet, M. Quentin Bizzo, Mme Isabelle Keyeux Poncin, Mme Romaine Nidegger et Mme Ivania Meystre acceptent leur désignation tacite au sein de la Commission pour le développement durable. Il leur adresse ses vœux de plein succès dans l'exercice de leurs fonctions.

1 **15. Désignation d'un(e) délégué(e) à l'Association intercommunale de Gestion**
2 **des Eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) (législature)**
3

4 **M. le Président** informe que cette nouvelle instance sera créée dans le courant de la législature et qu'il a été
5 convenu de désigner un représentant de l'ASSE pour la législature. La candidature de M. Nicolas Mermod est
6 proposée. Aucune autre proposition n'étant formulée, il constate que les présentations sont closes. M. Nicolas
7 Mermod accepte sa désignation tacite au sein de l'AGEV. Il lui adresse ses vœux de plein succès dans l'exercice
8 de ses fonctions.

9 **16. Désignation de trois délégué(e)s au Conseil intercommunal de l'Association**
10 **pour l'Accueil de Jour des Enfants du Sud-Ouest Lausannois (AJESOL)**
11 **(législature)**
12

13 **M. le Président** indique que, comme précisé précédemment, St-Sulpice dispose désormais de trois délégués au
14 Conseil intercommunal de l'Association pour l'Accueil de Jour des Enfants du Sud-Ouest lausannois (AJESOL),
15 alors que deux délégués étaient initialement prévus. Il précise que, lors de la réunion du 20 mai 2026, deux postes
16 ont été attribués à l'ASSE et au PLR. À la suite de l'attribution de ce troisième siège et après accord entre les
17 partis, le troisième poste a été attribué aux Vert-e-s. Les candidatures de Mme Petra Tixier (ASSE),
18 M. Dario De Luca (Vert-e-s) et M. Stéphane Billeter (PLR) sont proposées. Aucune autre proposition n'étant
19 formulée, il constate que les présentations sont closes. Mme Petra Tixier et M. Dario De Luca acceptent leur
20 désignation tacite au sein de l'AJESOL. Il leur adresse ses vœux de plein succès dans l'exercice de leurs fonctions.
21 M. Stéphane Billeter étant absent, ce dernier sera nommé lors de la prochaine séance du Conseil communal, le
22 2 septembre 2026, après son assermentation.

23 **17. Désignation de deux délégué(e)s au Conseil intercommunal de l'Association**
24 **régionale pour l'action sociale dans l'Ouest lausannois (ARASOL)**
25 **(législature)**
26

27 **M. le Président** indique que les deux délégués au Conseil intercommunal de l'Association régionale pour l'action
28 sociale dans l'Ouest lausannois (ARASOL) sont attribués aux Vert-e-s et au PLR. Les candidatures de
29 Mme Isabelle Keyeux Poncin et Mme Virginie Lo Cascio Chappuis sont proposées. Aucune autre proposition
30 n'étant formulée, il constate que les présentations sont closes. Mme Isabelle Keyeux Poncin et
31 Mme Virginie Lo Cascio Chappuis acceptent leur désignation tacite au sein de l'ARASOL. Il leur adresse ses vœux
32 de plein succès dans l'exercice de leurs fonctions.

33 **18. Désignation d'un(e) délégué(e) au Conseil d'établissement de la Planta**
34 **(législature)**
35

36 **M. le Président** indique que le siège de délégué au Conseil d'établissement de la Planta est attribué à l'UDC. La
37 candidature de M. Daniel Esfeld est proposée. Aucune autre proposition n'étant formulée, il constate que les
38 présentations sont closes. M. Daniel Esfeld accepte sa désignation tacite au sein du Conseil d'établissement de
39 la Planta. Il lui adresse ses vœux de plein succès dans l'exercice de ses fonctions.

1 **19. Désignation de quatre délégué(e)s et d'un(e) suppléant(e) au Conseil**
2 **intercommunal de l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC)**
3 **(législature)**

4
5 **M. le Président** indique que les quatre délégués au Conseil intercommunal de l'Organisation régionale de la
6 protection civile (ORPC) sont attribués à l'ASSE, aux SCD, au PLR et à l'UDC. Quant au poste de suppléant, il a été
7 attribué aux Vert-e-s. Les candidatures de M. Olivier Chappuis (ASSE), M. Jean-Philippe Cuérel (SCD), M. Stéphane
8 Billeter (PLR) et Georges Szegezdi (UDC) sont proposées en tant que délégués. La candidature de M. Etienne
9 Vermeulen (Vert-e-s) est proposée en tant que suppléant. Aucune autre proposition n'étant formulée, il constate
10 que les présentations sont closes. M. Olivier Chappuis, M. Jean-Philippe Cuérel, M. Georges Szegezdi et
11 M. Etienne Vermeulen acceptent leur désignation tacite au sein de l'ORPC. Il leur adresse ses vœux de plein
12 succès dans l'exercice de leurs fonctions. M. Stéphane Billeter étant absent, ce dernier sera désigné lors de la
13 prochaine séance du Conseil communal, le 2 septembre 2026, après son assermentation.

14 **20. Désignation de deux délégué(e)s au Conseil intercommunal de l'Association**
15 **« Sécurité dans l'Ouest lausannois » (POLOuest) (législature)**

16
17 **M. le Président** indique que les deux délégués au Conseil intercommunal de l'Association « Sécurité dans l'Ouest
18 lausannois » (POLOuest) sont attribués aux SCD et à l'UDC. Les candidatures de Mme Diane Burrus (SCD) et
19 M. Laurent Clerc (UDC) sont proposées. Aucune autre proposition n'étant formulée, il constate que les
20 présentations sont closes. Mme Diane Burrus accepte sa désignation tacite au sein de POLOuest. Il lui adresse
21 ses vœux de plein succès dans l'exercice de ses fonctions. M. Laurent Clerc étant excusé, ce dernier sera désigné
22 lors de la prochaine séance du Conseil communal, le 2 septembre 2026, après son assermentation.

23 **21. Allocution du (de la) Président(e) du Conseil communal**

24
25 **M. le Président :** *« Monsieur le Préfet, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Chères et chers*
26 *collègues du Conseil communal, Mesdames, Messieurs,*
27 *C'est avec un profond sens de la responsabilité et une réelle émotion que je m'adresse à vous aujourd'hui, à*
28 *l'occasion de cette séance d'assermentation qui marque le début d'une nouvelle législature pour notre commune.*
29 *Je mesure pleinement l'honneur qui m'est fait en étant désigné à la présidence de notre Conseil communal. Cette*
30 *fonction, au cœur de notre vie démocratique locale, est exigeante. Elle appelle à la rigueur, à l'impartialité et au*
31 *respect constant des institutions et des personnes. Je tiens à remercier celles et ceux qui m'accordent leur*
32 *confiance et je m'engage à exercer cette responsabilité avec sérieux, disponibilité et esprit de service.*
33 *Cette séance marque avant tout un moment essentiel de notre démocratie : celui où chacune et chacun d'entre*
34 *nous prête serment de respecter les lois, d'accomplir sa mission avec conscience et de servir l'intérêt général.*
35 *Derrière la solennité de cet instant, il y a un engagement personnel fort, mais aussi une responsabilité collective.*
36 *Nous sommes désormais les dépositaires d'une confiance que la population de St-Sulpice nous a accordée.*
37 *Notre Conseil communal reflète la diversité des sensibilités présentes dans notre commune. Cette diversité est*
38 *une richesse. Elle est l'expression même de la démocratie vivante que nous avons la chance de pratiquer. Elle*
39 *implique toutefois un devoir particulier : celui de savoir dialoguer, écouter et construire ensemble, au-delà de nos*
40 *différences.*
41 *Dans ce contexte, le rôle du Conseil communal est central. Il est le lieu du débat, de la délibération et du contrôle*
42 *démocratique. Il est aussi un espace où doivent primer le respect mutuel, la qualité des échanges et la volonté de*
43 *faire avancer les dossiers dans l'intérêt de la collectivité.*

1 *En tant que président, je veillerai à garantir un cadre de travail serein, respectueux et équitable. Mon rôle ne sera*
2 *pas de trancher les débats sur le fond, mais de permettre à chacun de s'exprimer dans de bonnes conditions, dans*
3 *le respect des règles et des institutions. Je serai attentif à ce que nos discussions restent constructives et orientées*
4 *vers des solutions.*

5 *La nouvelle législature qui s'ouvre se caractérise par une configuration institutionnelle qui appelle à la*
6 *coopération. Les équilibres issus des élections nous invitent à travailler dans un esprit de dialogue et de*
7 *responsabilité partagée. Cette situation n'est pas une contrainte ; elle est une opportunité. Elle nous encourage*
8 *à rechercher des consensus, à dépasser les logiques de position et à privilégier ce qui nous rassemble.*

9 *La Municipalité, que je salue, aura la tâche importante de conduire les affaires de la commune. Le Conseil*
10 *communal, pour sa part, exercera ses compétences avec sérieux et diligence. Entre ces deux autorités, la qualité*
11 *des relations sera déterminante. Elle devra être fondée sur le respect des rôles de chacun, la transparence et la*
12 *confiance.*

13 *Notre commune de St-Sulpice bénéficie d'atouts remarquables. Elle est dynamique, attractive et dotée d'un cadre*
14 *de vie envié. Mais elle est aussi confrontée, comme toutes les collectivités, à des défis qui nécessitent réflexion et*
15 *engagement. Dans ce contexte, notre responsabilité est de faire preuve de discernement, de prudence et de vision*
16 *à long terme.*

17 *Nous aurons à traiter des dossiers importants, parfois complexes. Ils demanderont du temps, de l'écoute et de la*
18 *capacité à intégrer des points de vue différents. Dans ces moments, il sera essentiel de garder à l'esprit que notre*
19 *objectif commun reste le bien de la commune et de ses habitantes et habitants.*

20 *Je souhaite également souligner l'importance du respect des institutions et des procédures. Elles ne sont pas de*
21 *simples formalités ; elles sont les garantes de l'équité et de la légitimité de nos décisions. Le bon fonctionnement*
22 *de notre Conseil repose sur leur application rigoureuse.*

23 *Je tiens aussi à adresser un mot de reconnaissance à celles et ceux qui ont servi la commune lors de la législature*
24 *précédente. Leur engagement a contribué à faire avancer de nombreux projets et à assurer la continuité de*
25 *l'action publique. Nous nous inscrivons aujourd'hui dans cette continuité, avec la volonté de poursuivre le travail*
26 *accompli.*

27 *Permettez-moi également de relever le rôle essentiel de l'administration communale. Par son professionnalisme*
28 *et son engagement, elle constitue un appui indispensable à nos travaux. Nous aurons à cœur de collaborer avec*
29 *elle dans un esprit de respect et de confiance.*

30 *Chères et chers collègues,*

31 *Le mandat que nous entamons aujourd'hui est une responsabilité exigeante, mais aussi une occasion précieuse*
32 *de contribuer concrètement à la vie de notre commune. Il nous appartient d'en faire un espace de travail sérieux,*
33 *respectueux et efficace.*

34 *Je forme le vœu que cette législature soit placée sous le signe du dialogue, de la responsabilité et de l'engagement*
35 *au service de l'intérêt général. Que nos débats soient francs mais respectueux, que nos décisions soient réfléchies*
36 *et que notre action collective soit guidée par le souci constant du bien commun.*

37 *En assumant la présidence de ce Conseil, je suis conscient du rôle qui est le mien : être le garant du bon*
38 *déroulement de nos travaux et du respect des règles qui fondent notre démocratie locale. Je m'efforcerai de*
39 *remplir cette mission avec impartialité et dans un esprit d'ouverture.*

40 *Je vous remercie de votre attention et me réjouis de travailler avec chacune et chacun d'entre vous au cours de*
41 *cette nouvelle législature. ».*

22. Allocution de M. le Syndic

M. Marc Nathusius – Syndic : « Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil communal, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Chères habitantes et habitants de St-Sulpice,

Voici l'heure de mon 1^{er} discours. On m'a appris en son temps que l'on devait savoir d'où l'on vient pour définir où on veut avancer, donc j'aimerais commencer ce petit discours par un peu d'histoire.

Les premières traces de vie sur l'actuel territoire de St-Sulpice remontent au Néolithique, il y a plus de 6 000 ans. Déjà à l'âge du bronze, à l'âge du fer, à l'époque gallo-romaine, au Moyen Âge, la qualité de vie unique au bord de nos rives a attiré et fixé les peuples. Si nous sommes tous réunis ici ce soir, c'est parce que nous avons choisi, nous également, de nous établir sur ce même sol, que tant de générations avant nous ont chéri et développé.

Par notre assermentation aujourd'hui, nous ne devenons pas simplement responsables de nos actes pour les cinq prochaines années. Nous devenons les récipiendaires d'un héritage immense, protégé et façonné par environ 250 générations qui nous ont précédés. Nous nous inscrivons dans la continuité de nos prédécesseurs qui, en leur temps, debout à cette même place, étaient les garants de la modernité, de la sécurité, du confort et de l'avenir de leurs enfants. À nous, aujourd'hui, de reprendre fièrement ce flambeau pour écrire un futur bienveillant.

J'aime les images, alors permettez-moi celle-ci : si ces 6 000 ans de passage, de présence humaine à St-Sulpice prenaient la forme d'un livre de 200 pages, notre contribution pour la prochaine législature équivaldrait à peine à 40 mots, ou 5 lignes. Voilà l'humilité et l'ampleur de notre tâche. Voilà ce que le futur attend de nous, et voilà sur quoi nous serons jugés au moment où nous transmettrons le témoin à notre tour.

Pour écrire ces « 5 lignes » de notre histoire commune, nous aurons besoin de toutes les forces vives. Le demain de notre St-Sulpice se façonnera par le rassemblement d'idées issues de tous les horizons. C'est de la diversité de nos débats et de la confrontation respectueuse de nos visions que naîtront les solutions durables pour les générations futures.

Ensemble, quelles que soient nos couleurs politiques, j'entends que nous passions résolument à l'ère de la communication et de la transparence. La Municipalité, que j'ai l'honneur de représenter, a été élue pour servir les habitants que vous, membres du Conseil communal, représentez directement.

Je veux donc m'engager solennellement devant vous ce soir : nous agissons au quotidien pour répondre à vos attentes et à vos besoins, avec toute la force et la légitimité rattachées à nos fonctions, dans le cadre de ce quinquennat qui débute aujourd'hui.

Devant nous, il reste exactement, maintenant, 1 840 jours pour honorer notre promesse ! Alors, en avant !

Avant d'ouvrir ce nouveau chapitre, le moment est venu d'exprimer quelques gratitude : Monsieur le Préfet, pour l'honneur d'avoir pu vous recevoir ce soir ainsi que pour votre office, je vous adresse, au nom de notre commune, tous mes remerciements et ma profonde gratitude.

Mes remerciements vont également au Président du Conseil communal sortant, David-André Knüsel, pour avoir exercé sa fonction avec tant de justesse et de professionnalisme tout au long de cette année législative intense et chargée sur le plan électoral.

Je remercie le nouveau Président du Conseil communal, Jacques Chabanon, pour avoir accepté de relever ce nouveau défi au profit de nous tous. Je me réjouis de notre prochaine collaboration.

Enfin, je vous remercie vous toutes et vous tous, membres du Conseil communal de la législature 2026-2031.

Merci pour votre engagement politique, merci pour votre dévouement au profit des habitants de notre village chéri.

Je ne peux pas terminer ma liste de remerciements sans dire merci à nos Municipaux sortants, même en leur absence, Anne Merminod, René Piller et Olivier Matthey, merci pour leur travail, leur détermination ainsi que pour leur temps. Cela ne va pas de soi, je tenais à le souligner. Il en va de même pour nos Conseillers communaux de la législature 2021-2026 qui ne sont plus présents à partir d'aujourd'hui. Je les remercie du fond du cœur.

Voilà, le travail commence ce soir. Merci à tous ! Vive St-Sulpice, vive le canton de Vaud, et vive la Suisse ! ».

1 **M. le Président** indique qu'il souhaite encore communiquer deux informations. Il annonce que la traditionnelle
2 sortie du Conseil communal aura lieu le samedi 5 septembre 2026. Une invitation sera transmise en temps voulu
3 et les membres sont invités à réserver cette date. Il communique ensuite les dates des séances du Conseil
4 communal jusqu'à la fin de l'année 2026. Il précise qu'il a été souhaité d'espacer davantage les séances lorsque
5 cela est possible, afin de laisser plus de temps aux commissions pour traiter les préavis. Les prochaines séances
6 se tiendront les 2 septembre, 7 octobre, 4 novembre et 9 décembre 2026. Il indique que le calendrier des séances
7 pour l'année 2027 sera communiqué lors de la séance du 2 septembre 2026, les dates devant encore être
8 finalisées afin de tenir compte du calendrier communal. Il clôt la séance d'assermentation des nouvelles Autorités
9 à 19h50 et invite les membres à rejoindre l'apéritif dînatoire.

10
11
12 Jacques Chabanon

Suna Flüeli

13
14
15
16 Le Président

La Secrétaire